



## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	ACTIFUM
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	FUMIGO STOP INSECT FUMEE

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	ACTIVA SRL
	Adresse	via Feltre 32, 20132 Milan, Italie
Numéro de demande	BC-NP023502-36	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle simultanée	
Numéro d'autorisation	FR-2019-0084	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Octavius Hunt Ltd
Adresse du fabricant	Dove Lane / Redfield / BS5 9NQ Bristol, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Dove Lane / Redfield / BS5 9NQ Bristol, Royaume-Uni

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Ltd.
Adresse du fabricant	"Jhaver Centre", Rajah Annamalai Building, IV Floor, 72, Marshalls Road, Egmore, Chennai-600 008, Inde
Emplacement des sites de fabrication	A4/1&2, SIPCOT Industrial Complex- 607 005 Kudikadu, Cuddalore, Tamil Nadu, Inde

### 2. Composition du produit et type de formulation

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active technique	52645-53-1	258-067-9	13,5
Chlorate de potassium		Coformulant	3811-04-9	223-289-7	13,5
Talc		Coformulant	14807-96-6	238-877-9	53





## 2.2. Type de formulation

Générateur de fumée

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Ox. Sol. 3; H272 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 : Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles. P221 : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles... P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/... P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. P333 + P310 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche pour l'extinction. Éviter l'utilisation du jet d'eau. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	- Le produit contient du chlorate de potassium qui, au contact d'un acide peut émettre des gaz toxiques - Le produit est une poudre; Toutes les poudres organiques peuvent présenter un danger d'explosion lorsqu'elles sont dispersées dans l'air



## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Fumigation de pièce – Non professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	<p>Un générateur de fumée insecticide à base de perméthrine, efficace par contact sur un certain nombre d'insectes volants et rampants.</p> <p>Le produit est indiqué pour la désinsectisation des locaux et moyens de transports où un lavage à l'eau n'est jamais effectué:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les habitations privées, ces zones sont restreintes aux garages, caves, greniers, combles perdus, vides sanitaires. Pour les combles non aménageables et les vides sanitaires, seul un petit conditionnement de 3.5 g pour le traitement de 8 m<sup>2</sup> max. pour le contrôle des insectes rampants est autorisé.</li> <li>- dans les zones commerciales ou industrielles, ces zones correspondent aux entrepôts et aux locaux de service électrique</li> <li>- dans les camions ou trains transportant des grains qui ne seront jamais nettoyés par voie humide</li> </ul>
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>) Mouches vertes et bleues (<i>Calliphora sp</i>) Moustique (<i>Culex spp</i>)</p> <p>Insectes rampants : Blatte germanique (<i>Blattella germanica</i>) Blatte orientale (<i>Blatta orientalis</i>) Blatte américaine (<i>Periplaneta americana</i>) Fourmi des jardins (<i>Lasius niger</i>)</p> <p>Ravageurs de denrées stockées : Teigne de la farine (<i>Ephestia kuehniella</i>) Teigne des fruits secs (<i>Plodia interpunctella</i>) Vrillette du tabac (<i>Lasioderma serricone</i>) Capucin des grains (<i>Rhyzopertha dominica</i>) Charançon du blé (<i>Sitophilus granarius</i>) Puces de chat (<i>Ctenocephalides felis</i>)</p> <p>Stade adulte</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Fumigation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>), Mouches vertes et bleues (<i>Calliphora sp</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3,5 g jusqu'à 110 m<sup>3</sup></li> </ul> <p>La réduction de la population contre <i>Calliphora sp</i> est obtenue avec un délai de 48 heures après l'exposition.</p> <p>Moustique (<i>Culex spp</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3,5 g jusqu'à 110 m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Insectes rampants : Blatte germanique (<i>Blattella germanica</i>), Blatte orientale (<i>Blatta orientalis</i>), Blatte américaine (<i>Periplaneta americana</i>), Fourmis des jardins (<i>Lasius niger</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3.5 g jusqu'à 8 m<sup>3</sup></li> <li>- 15 g jusqu'à 30 m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Un délai d'action de 48 heures est nécessaire pour les blattes avant d'obtenir une efficacité optimale.</p>





	<p>Puce de chat (<i>Ctenocephalides felis</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 g jusqu'à 120 m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Ravageurs de denrées stockées :</p> <p>Teigne de la farine (<i>Ephestia kuehniella</i>), Teigne des fruits secs (<i>Plodia interpunctella</i>), Vrille du tabac (<i>Lasioderma serricone</i>), Capucin des grains (<i>Rhyzopertha dominica</i>), Charançon du blé (<i>Sitophilus granarius</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3.5 g jusqu'à 30 m<sup>3</sup></li> <li>- 15 g jusqu'à 120 m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Le produit n'a pas d'effet résiduel.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Canette/boîte en PEHD avec un couvercle PEHD: 3.5g Canette/boîte en carton/PEHD/Al avec un couvercle en PEHD : 15g

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Fumigation de pièce – Professionnels

<b>Type de produit</b>	18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	<p>Un générateur de fumée insecticide à base de perméthrine, efficace par contact sur un certain nombre d'insectes volants et rampants.</p> <p>Le produit est indiqué pour la désinsectisation (effet de débusquage et insecticide) des locaux et moyens de transports où un lavage à l'eau n'est jamais effectué:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les habitations privées, ces zones sont restreintes aux garages, caves, greniers, combles perdus, vides sanitaires. Pour les combles perdus et les vides sanitaires, seul un petit conditionnement de 3.5 g pour le traitement de 8 m<sup>2</sup> max. pour le contrôle des insectes rampants est autorisé.</li> <li>- dans les zones commerciales ou industrielles, ces zones correspondent aux entrepôts et aux locaux de service électrique</li> <li>- dans les camions ou trains transportant des grains qui ne seront jamais nettoyés par voie humide</li> </ul>



<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	<p>Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>) Mouches vertes et bleues (<i>Calliphora sp</i>) Moustique (<i>Culex spp</i>) Blatte germanique (<i>Blattella germanica</i>) Blatte orientale (<i>Blatta orientalis</i>) Blatte américaine (<i>Periplaneta americana</i>)</p> <p>Ravageurs de denrées stockées : Teigne de la farine (<i>Ephestia kuehniella</i>) Teigne des fruits secs (<i>Plodia interpunctella</i>) Vrillette du tabac (<i>Lasioderma serricone</i>) Puces de chat (<i>Ctenocephalides felis</i>)</p> <p>Stade adulte</p>
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Fumigation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>), Mouches vertes et bleues (<i>Calliphora sp</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3,5 g jusqu'à 110 m<sup>3</sup></li> <li>- 30 g jusqu'à 950 m<sup>3</sup></li> <li>- 60 g jusqu'à 1900 m<sup>3</sup></li> </ul> <p>La réduction de la population contre <i>Calliphora sp</i> est obtenue avec un délai de 48 heures après l'exposition.</p> <p>Moustique (<i>Culex spp</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3,5 g jusqu'à 110 m<sup>3</sup></li> <li>- 30 g jusqu'à 950 m<sup>3</sup></li> <li>- 60 g jusqu'à 1900 m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Blatte germanique (<i>Blattella germanica</i>), Blatte orientale (<i>Blatta orientalis</i>), Blatte américaine (<i>Periplaneta americana</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3.5 g jusqu'à 8 m<sup>3</sup></li> <li>- 15 g jusqu'à 30 m<sup>3</sup></li> <li>- 30 g jusqu'à 60 m<sup>3</sup></li> <li>- 60 g jusqu'à 120 m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Un délai d'action de 48 heures est nécessaire pour les blattes avant d'obtenir une efficacité optimale.</p> <p>Puce de chat (<i>Ctenocephalides felis</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 g jusqu'à 120 m<sup>3</sup></li> <li>- 30 g jusqu'à 240 m<sup>3</sup></li> <li>- 60 g jusqu'à 480 m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Ravageurs de denrées stockées : Teigne de la farine (<i>Ephestia kuehniella</i>), Teigne des fruits secs (<i>Plodia interpunctella</i>), Vrillette du tabac (<i>Lasioderma serricone</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3.5 g jusqu'à 30 m<sup>3</sup></li> <li>- 15 g jusqu'à 120 m<sup>3</sup></li> <li>- 30 g jusqu'à 240 m<sup>3</sup></li> <li>- 60 g jusqu'à 480 m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Une application par infestation. Le produit n'a pas d'effet résiduel.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Canette/boîte en carton/Al avec un couvercle en PEHD/carton ; 30g et 60 g

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Fermer hermétiquement la zone à traiter, en verrouillant les fenêtres et les portes pendant au moins 4 heures (blattes et mouches) et jusqu'à 24 heures pour les autres espèces.
- Utiliser le nombre requis de dispositif. Les placer sur une surface à l'épreuve du feu, mais jamais dans un espace fermé tel qu'un seau.
- Espacer les générateurs de fumée dans toute la zone traitée.
- Laisser agir au moins 4 ou 24 heures selon l'espèce cible, puis ventiler la zone en ouvrant les fenêtres et les portes.
- L'application du produit n'est autorisée qu'en intérieur.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telles que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible.
- Lorsqu'une période de contrôle prolongée est nécessaire, les traitements doivent être alternés avec des produits ayant des modes d'action différents.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver les mains et la peau exposée avant et après utilisation.
- Ne pas réutiliser des vêtements contaminés.
- Ne pas stocker le produit à proximité d'une source de chaleur.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Après la période de ventilation, retirer le produit des surfaces avec lesquelles le contact est le plus probable (essuyage à sec).
- Le produit ne peut être appliqué que dans des zones non susceptibles d'être lavées et totalement à l'abri de l'eau (garages, caves, greniers, combles perdus, vides sanitaires, entrepôts; locaux de service électrique, camions ou trains transportant des grains qui ne seront jamais nettoyés par voie humide).
- Éviter le contact avec les objets contaminés.
- Utiliser le produit seulement une fois par semaine au maximum.
- Quitter immédiatement la pièce après avoir allumé les générateurs de fumée.
- Ventiler les zones pendant au moins 8 heures avant de les réoccuper.
- Avant le traitement, faire sortir les animaux de rente.
- Avant le traitement, retirer toutes denrées et boissons destinées à la consommation humaine ou à





l'alimentation des animaux de rente.

- Retirer tous les ustensiles susceptibles d'entrer en contact avec les denrées ou boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Après ventilation, essuyer les surfaces traitées avant de les réutiliser.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Ne jamais laisser une personne affectée sans surveillance.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Le produit ne doit pas être stocké à des températures supérieures à 40°C

### 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du chlorate de potassium qui, au contact d'un acide peut émettre des gaz toxiques.